



Légende du plan d'aménagement particulier "quartier existant"

- délimitation de la modification
- Délimitation du PAP et des zones du PAG**
 - délimitation du PAP
 - délimitation des différentes zones du PAG
 - délimitation de la densité dans les différentes zones
- Nombre de niveaux et de logements par immeuble**
 - I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
 - L1, L4, L6, ... nombre de logements
- Servitudes**
 - servitude de type urbanistique - type "environnement construit"
- Éléments à sauvegarder**
 - muret à conserver
- Secteur et éléments protégés d'intérêt communal - à titre indicatif:**
 - secteur protégé de type "environnement construit"
 - construction à conserver
 - gabarit d'une construction existante à préserver
 - alignement d'une construction existante à préserver
 - petit patrimoine à conserver
- Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques – à titre indicatif :**
 - à la protection des sites et monuments nationaux
- Fond de plan**
 - parcellaire (PCN 2017)
 - constructions existantes (PCN 2017)
 - zone soumise à un PAP "nouveau quartier" (à titre indicatif)
 - zone d'aménagement différé (à titre indicatif)
 - sections cadastrales
 - limite communale

INDICE	DATE	COMMENTAIRES
A		
B		

MAÎTRE DE L'OUVRAGE
COMMUNE DE JUNGLINSTER

PROJET
Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier - quartier existant dans le cadre de la modification du PAG « Patrimoine communal »

PLAN
PAP-QE - situation existante et projetée - 08 Imbringen

BUREAU D'ÉTUDES
zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire

4, rue Albert Simon
L-5315 Contern
Tel: +352 26 390-1
info@zimplan.lu
www.zimplan.lu

DESSINÉ PAR	VKS	FORMAT	DIN-A3 (420 x 297 mm)
VÉRIFIÉ PAR	ABM	ÉCHELLE	1:2.500
DATE	15.11.2022		0 10 20 m

FICHER P:\LP-SC\2020\20202390_ZP_ModPAG-PAPQE_Junglinster_Patrimoine communal_ID_Plans\PDF

PLAN N° 20202390_ZP_ModPAGQE_Junglinster_Patrimoine communal_08_Imbringen_situation existante et projetée

FOND DE PLAN © ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES